



Commission économique pour l'Europe

Réunion des Parties à la Convention sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement

Groupe de travail des Parties

Vingt-sixième réunion

Genève, 22 et 23 juin 2022

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour

Ordre du jour provisoire annoté de la vingt-sixième réunion

Qui s'ouvrira au Palais des Nations, à Genève, le mercredi 22 juin 2022, à 10 heures

Introduction

La vingt-sixième réunion du Groupe de travail des Parties et la troisième session extraordinaire de la Réunion des Parties se tiendront l'une après l'autre, à Genève, du 22 au 24 juin 2022.

Horaires

- Mercredi 22 juin, de 10 heures à 13 heures et de 15 heures à 18 heures (vingt-sixième réunion du Groupe de travail des Parties) ;
- Jeudi 23 juin, de 10 heures à 13 heures et de 15 heures à 15 h 45 (vingt-sixième réunion du Groupe de travail des Parties) ;
- Jeudi 23 juin, de 16 heures à 18 heures, et vendredi 24 juin, de 9 h 30 à 12 h 30 et de 14 h 30 à 17 h 30 (troisième session extraordinaire de la Réunion des Parties) ;
- Pausas déjeuner : de 13 heures à 15 heures le mercredi et le jeudi ; de 12 h 30 à 14 h 30 le vendredi ;
- Pause-café : de 15 h 45 à 16 heures le jeudi.



I. Ordre du jour provisoire

1. Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour.
2. État des ratifications.
3. Questions de fond :
 - a) Séance thématique sur l'accès à l'information ;
 - b) Participation du public au processus décisionnel ;
 - c) Accès à la justice ;
 - d) Organismes génétiquement modifiés.
4. Procédures et mécanismes :
 - a) Mécanisme d'examen du respect des dispositions ;
 - b) Mécanisme d'établissement de rapports ;
 - c) Renforcement des capacités et sensibilisation.
5. Adhésion d'États non membres de la Commission économique pour l'Europe et autres faits nouveaux et éléments pertinents relatifs à la promotion de la Convention.
6. Prochaine session ordinaire de la Réunion des Parties.
7. Exécution des programmes de travail pour 2018-2021 et pour 2022-2025, y compris les questions financières.
8. Séance thématique sur la promotion des principes de la Convention dans les instances internationales.
9. Questions diverses.
10. Adoption des conclusions de la réunion.

II. Annotations

1. Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour

Date et heure : mercredi 22 juin, de 10 h 00 à 10 h 15

Le Groupe de travail des Parties à la Convention sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement (Convention d'Aarhus) sera invité à adopter l'ordre du jour de sa vingt-sixième réunion, tel qu'il figure dans le présent document¹.

2. État des ratifications

Date et heure : mercredi 22 juin, de 10 h 15 à 10 h 30

Le secrétariat donnera au Groupe de travail un aperçu de l'état d'avancement des procédures de ratification, d'acceptation, d'approbation et d'adhésion concernant la Convention d'Aarhus et l'amendement à celle-ci. Les délégations seront invitées à signaler tout fait récent ou attendu ayant trait à ces procédures. Le Groupe de travail devrait prendre note de ces faits nouveaux.

¹ Tous les documents de la réunion seront consultables sur le site Web de la Convention (<https://unece.org/info/Environmental-Policy/Public-Participation/events/365937>).

3. Questions de fond

a) Séance thématique sur l'accès à l'information

Date et heure : mercredi 22 juin, de 10 h 30 à 12 h 30

Une séance thématique sur l'accès à l'information sera organisée sous la forme d'une table ronde interactive suivie d'un débat général. Les sujets de débat seront fondés sur la décision VII/1 relative à la promotion d'un accès effectif à l'information (ECE/MP.PP/2021/2/Add.1)², adoptée par la Réunion des Parties à la Convention à sa septième session (Genève, 18-21 octobre 2021), et sur les principaux résultats des travaux de l'Équipe spéciale de l'accès à l'information. Le Groupe de travail sera invité à axer ses débats sur l'amélioration de l'accès du public à l'information sur les produits relative à l'environnement, notamment : a) l'accès du public aux informations sur les produits et la numérisation ; b) l'accès du public aux informations sur les produits et les mesures de lutte contre la fraude environnementale ; c) les moyens d'encourager les entreprises à informer le public (étiquetage écologique, audit écologique, solutions environnementales, sociales et de gouvernance). Le programme détaillé de la séance thématique sera affiché en temps voulu sur la page Web de la réunion.

Document(s)

Rapport sur l'exécution des programmes de travail pour 2018-2021 et pour 2022-2025 (ECE/MP.PP/WG.1/2022/4).

Provisional programme of the thematic session on access to information (Programme provisoire de la séance thématique sur l'accès à l'information) (AC/WGP-26/Inf.1) (en anglais seulement).

b) Participation du public au processus décisionnel

Date et heure : mercredi 22 juin, de 12 h 30 à 13 h 00

Le Groupe de travail des Parties sera informé des activités récentes et des projets futurs concernant la participation du public au processus décisionnel. Les délégations seront invitées à communiquer de plus amples informations sur les faits nouveaux survenus dans ce domaine. Le Groupe de travail devrait prendre note des informations fournies et réfléchir aux activités prévues.

Document(s)

Rapport sur l'exécution des programmes de travail pour 2018-2021 et pour 2022-2025 (ECE/MP.PP/WG.1/2022/4).

c) Accès à la justice

Date et heure : mercredi 22 juin, de 15 h 00 à 15 h 30

Le Groupe de travail sera informé des activités récentes et des projets futurs concernant l'accès à la justice. Les délégations seront invitées à communiquer de plus amples informations sur les faits nouveaux survenus dans ce domaine. Le Groupe de travail devrait prendre note des informations fournies et réfléchir aux activités prévues.

Document(s)

Rapport de la réunion de l'Équipe spéciale de l'accès à la justice (ECE/MP.PP/WG.1/2022/3).

Rapport sur l'exécution des programmes de travail pour 2018-2021 et pour 2022-2025 (ECE/MP.PP/WG.1/2022/4).

² Disponible sous l'onglet « Post-session documents » à l'adresse https://unece.org/environmental-policy/events/Aarhus_Convention_MoP7.

d) Organismes génétiquement modifiés

Date et heure : mercredi 22 juin, de 15 h 30 à 15 h 50

Le Groupe de travail examinera la question de la ratification de l'amendement sur la participation du public aux décisions concernant la dissémination volontaire dans l'environnement et la mise sur le marché d'organismes génétiquement modifiés et les activités pertinentes depuis la septième session de la Réunion des Parties. Les délégations seront invitées à signaler tout fait récent ou attendu à cet égard. Le Groupe de travail devrait prendre note des informations fournies et réfléchir aux activités prévues.

Document(s)

Rapport sur l'exécution des programmes de travail pour 2018-2021 et pour 2022-2025 (ECE/MP.PP/WG.1/2022/4).

4. Procédures et mécanismes**a) Mécanisme d'examen du respect des dispositions**

Date et heure : mercredi 22 juin, de 15 h 50 à 16 h 30

Le Groupe de travail sera informé des résultats des réunions récemment tenues par le Comité d'examen du respect des dispositions, ainsi que d'autres faits pertinents survenus depuis la septième Réunion des Parties. Le Groupe de travail devrait prendre note des informations communiquées.

Document(s)

Rapport sur l'exécution des programmes de travail pour 2018-2021 et pour 2022-2025 (ECE/MP.PP/WG.1/2022/4).

b) Mécanisme d'établissement de rapports

Date et heure : mercredi 22 juin, de 16 h 30 à 16 h 35

Le Groupe de travail devrait prendre note des informations fournies par le secrétariat et les délégations sur l'état de la présentation des rapports nationaux depuis la septième session de la Réunion des Parties.

Document(s)

Rapport sur l'exécution des programmes de travail pour 2018-2021 et pour 2022-2025 (ECE/MP.PP/WG.1/2022/4).

c) Renforcement des capacités et sensibilisation

Date et heure : mercredi 22 juin, de 16 h 35 à 17 h 10

Le Groupe de travail devrait prendre note des informations communiquées par le secrétariat et les délégations concernant les activités de renforcement des capacités menées depuis la septième Réunion des Parties et pourrait débattre des activités futures dans ce domaine.

Document(s)

Rapport sur l'exécution des programmes de travail pour 2018-2021 et pour 2022-2025 (ECE/MP.PP/WG.1/2022/4).

5. Adhésion d'États non membres de la Commission économique pour l'Europe et autres faits nouveaux et éléments pertinents relatifs à la promotion de la Convention

Date et heure : mercredi 22 juin, de 17 h 10 à 17 h 40

Le Groupe de travail devrait prendre note des informations fournies par le secrétariat et les délégations concernant l'adhésion à la Convention d'Aarhus d'États non membres de la Commission économique pour l'Europe et la promotion de la Convention dans d'autres régions, et pourrait réfléchir aux activités futures dans ce domaine.

Document(s)

Rapport sur l'exécution des programmes de travail pour 2018-2021 et pour 2022-2025 (ECE/MP.PP/WG.1/2022/4).

6. Prochaine session ordinaire de la Réunion des Parties

Date et heure : mercredi 22 juin, de 17 h 40 à 17 h 50

Le Groupe de travail sera invité à examiner les options envisageables concernant les dates et le lieu de la huitième session ordinaire de la Réunion des Parties. Les Parties sont invitées à envisager d'accueillir la session et à informer à l'avance le secrétariat de toute proposition qu'elles auraient l'intention de faire à cet égard.

7. Exécution des programmes de travail pour 2018-2021 et pour 2022-2025, y compris les questions financières

Date et heure : mercredi 22 juin, de 17 h 50 à 18 h 00

Le Groupe de travail devrait prendre note des rapports du secrétariat sur l'exécution des programmes de travail pour 2018-2021 et pour 2022-2025 depuis le rapport du secrétariat à la septième session de la Réunion des Parties, ainsi que sur les contributions et les dépenses liées à l'exécution desdits programmes de travail, compte tenu des débats sur les points précédents de l'ordre du jour. Les délégations seront encouragées à informer le Groupe de travail des contributions financières qu'elles comptent verser.

Document(s)

Rapport sur l'exécution des programmes de travail pour 2018-2021 et pour 2022-2025 (ECE/MP.PP/WG.1/2022/4).

Rapport sur les contributions et les dépenses liées à l'exécution des programmes de travail au titre de la Convention pour 2018-2021 et pour 2022-2025 (ECE/MP.PP/WG.1/2022/5).

8. Séance thématique sur la promotion des principes de la Convention dans les instances internationales

Date et heure : jeudi 23 juin, de 10 h 00 à 12 h 50

Une séance thématique sur la promotion des principes de la Convention dans les instances internationales sera organisée sous la forme d'une table ronde interactive suivie d'un débat général. Les sujets de débat seront fondés sur la décision VII/4 relative à la promotion de l'application des principes de la Convention dans les instances internationales (ECE/MP.PP/2021/2/Add.1), adoptée par la Réunion des Parties à sa septième session, et sur les résultats des séances thématiques précédentes. La séance sera axée sur la promotion des principes de la Convention dans le cadre du processus décisionnel international concernant : a) les matières plastiques (par exemple en ce qui concerne le milieu marin et la pollution atmosphérique) ; b) un instrument juridiquement contraignant relatif aux entreprises et aux droits de l'homme, portant sur les obligations des États en matière de responsabilité des

acteurs économiques relevant de leur juridiction. D'autres thèmes seront abordés, notamment des informations actualisées sur les sujets examinés par le Groupe de travail des Parties à sa vingt-cinquième réunion (Genève, en ligne, le 3 mai, et en mode hybride, les 7 et 8 juin 2021), à savoir la promotion des principes de la Convention dans les processus relevant de la Convention sur la diversité biologique, l'accent étant mis sur le cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020, et dans les instances internationales, dans le contexte de la pandémie de COVID-19. Le programme détaillé de la séance thématique sera affiché en temps voulu sur la page Web de la réunion.

Document(s)

Rapport sur l'exécution des programmes de travail pour 2018-2021 et pour 2022-2025 (ECE/MP.PP/WG.1/2022/4).

Provisional programme of the thematic session on the promotion of the principles of the Aarhus Convention in international forums (Programme provisoire de la séance thématique sur la promotion des principes de la Convention d'Aarhus dans les instances internationales) (AC/WGP-26/Inf.2) (en anglais seulement).

9. Questions diverses

Date et heure : jeudi 23 juin, de 12 h 50 à 13 h 00

Les délégations qui souhaiteraient proposer l'examen de questions au titre de ce point sont priées d'en informer le secrétariat dans les meilleurs délais.

10. Adoption des conclusions de la réunion

Date et heure : jeudi 23 juin, de 15 h 00 à 15 h 45³

Le Groupe de travail examinera et adoptera les conclusions de sa vingt-sixième réunion.

³ Pour offrir les mêmes possibilités aux délégations anglophones, francophones et russophones et pour économiser le papier, une liste des principales décisions et des conclusions auxquelles aura abouti la réunion sera établie et projetée sur un écran avant la clôture de la réunion. Ces décisions et conclusions seront présentées oralement par la présidence, ce qui permettra l'interprétation. La pause déjeuner du jeudi permettra d'établir la version définitive de la liste, qui sera communiquée aux participants par courrier électronique après la réunion.